

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
Paris Est Marne & Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 10 OCTOBRE 2022
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO

DC 2022-136

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Au Fil de l'Eau pour l'acquisition d'un bateau collecteur de déchets – Signature d'une convention d'attribution de subvention exceptionnelle

| | |
|---------------------------|----|
| Membres en exercice | 90 |
| Présents titulaires | 73 |
| Ne prend pas part au vote | 0 |
| Représentés | 12 |
| Absents | 5 |

| | |
|--------------------|----|
| Votants | 85 |
| Abstention | 0 |
| Suffrages exprimés | 85 |
| Pour | 85 |
| Contre | 0 |

Présents :

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Charles ASLANGUL, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Sylvain BERRIOS, Thomas BERRUEZO, Eveline BESNARD, Valérie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Adrien CAILLEREZ, Christian CAMBON, Olivier CAPITANIO, Geneviève CARPE, Agnès CARPENTIER, Gilles CARREZ, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Emmanuel CHAMPETIER, Sylvie CHARDIN, Pierre CHARDON, Véronique CHEVILLARD, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Michel DESTOUCHES, Olivier DOSNE, Carole DRAI, Philippe DUBUS, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Delphine FENASSE, Benoît GAILHAC, Bernard GAUDIERE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Aurélia GIRARD, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Catherine HERVÉ, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Anne KLOPP, Laurent LAFON, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT-ALBANEL, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Jacques J.P. MARTIN, Céline MARTIN, Pierre MIROUDOT, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Michel OUDINET, Mary France PARRAIN, Pierre PELLÉ, Philippe PEREIRA, Catherine PRIMEVERT, Florentine RAFFARD, Germain ROESCH, Christel ROYER, Tatiana SAUSSEREAU, Igor SEMO, Aurore THIROUX, Virginie TOLLARD, Pascal TURANO, Céline VERCELLONI, Yann VIGUIE, Jacqueline VISCARDI, Annick VOISIN, Julien WEIL.

Représentés :

Jacqueline BENHAMED représentée par Geneviève CARPE, Jean-Marc BRETON représenté par Germain ROESCH, Jean-Luc CADEDDU représenté par Thierry BARNOYER, Rodolphe CAMBRESY représenté par Véronique CHEVILLARD, Stéphane CHAULIEU représenté par Bruno BORDIER, Florence CROCHETON-BOYER représentée par Julien WEIL, Téó FAURE représenté par Céline VERCELLONI, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Bénédicte MARETHEU représentée par Christel ROYER, Marc MEDINA représenté par Eveline BESNARD, Pascale MOORTGAT représentée par Sylvain BERRIOS, Karine PEREZ représentée par Catherine HERVÉ.

Absents :

Nicolas DAUMONT-LEROUX, Christian FAUTRE, Dorine FUMEE, Nassim LACHELACHE, Déborah MUNZER.

CONSEIL DE TERRITOIRE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 10 OCTOBRE 2022

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Au Fil de l'Eau pour l'acquisition d'un bateau collecteur de déchets

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5219-1 et L.5219-2 ;

VU la loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

VU le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois dont le siège est à Champigny-sur-Marne ;

VU l'article 188 de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) sur les Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) ;

VU la délibération de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne&Bois n°DC2022-56, portant sur l'approbation du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), votée en date du 17 mai 2022 ;

VU la délibération de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne&Bois n°DC2022-33, portant sur l'approbation des conventions d'objectifs annuelles avec les associations recevant une subvention supérieure ou égale à 23 000€, votée en conseil de Territoire du 17 mai 2022 ;

CONSIDERANT la lutte contre le changement climatique à l'échelle territoriale comme un enjeu fondamental pour Paris Est Marne&Bois ;

CONSIDERANT les enjeux territoriaux liés à l'organisation des JO 2024 et l'objectif de baignade en Seine et en Marne à cette échéance ;

CONSIDERANT le partenariat et les collaborations en cours entre l'Etablissement Public Territorial et l'association Au Fil de l'Eau ;

CONSIDERANT l'exercice de la compétence du Territoire Paris Est Marne&Bois « gestion des déchets ménagers et assimilés » sur son Territoire ;

CONSIDERANT le projet de convention annexée à la présente délibération ;

DELIBERE

ARTICLE 1 :

ACCORDE une subvention exceptionnelle à l'association Au Fil de l'Eau d'un montant de vingt-six mille euros (26 000 € HT), dans le cadre de l'acquisition d'un bateau collecteur de déchets.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président à signer la convention d'attribution exceptionnelle de subvention.

ARTICLE 3 :

PRECISE que la dépense correspondante sera imputée sur un crédit ouvert au budget de l'exercice 2022.

ARTICLE 4 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Territoire Paris Est Marne & Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

O. Capitano
Olivier CAPITANIO,

La présente délibération publiée le 12/10/2022
est exécutoire à la date du
en application des articles L5211-1 et L.2131-1 du
C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le